



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE du lundi 17 juin 2024

Présents :

M. Pascal BORTOT, M. Alain BŒUF, M. Max DE LA TOUR D'AUVERGNE, Mme Chantal MARET, M. Eric MONCHAUX, Mme Nathalie PEDRON, Mme Sarah GADY, Mme Chloé SORBIER, Mme Sandra TERRIER

Procuration :

M. Franck COUPECHOUX donne pouvoir à M. Pascal BORTOT

Absent :

M. Pierre LUCOT

Secrétaire de séance : M. Max De la Tour D'auvergne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention régissant la coopération entre la commune et l'association des félins heureux qui gère l'identification et la stérilisation des chats errants sur la commune de Saulon-la-Chapelle et décide de verser une aide exceptionnelle de 350 € pour l'année 2024.
- retient la procédure de la convention de participation au dispositif du CDG 21 pour les risques prévoyance du personnel communal pour un effet des garanties au 01/01/2025 et décide de participer à raison de 7 € par agent.
- valide la participation financière de la communauté de communes dans le cadre de l'installation d'un compteur d'eau pour le périscolaire pour un montant de 467,36 €.
- accepte l'encaissement de la somme de 357 € de GRDF correspondant à la redevance d'occupation du domaine public de distribution pour l'année 2024.

Questions et informations diverses :

Dominique BLOT, 4^{ème} adjoint, informe :

- de la fin des travaux de rénovation de façade du salon de coiffure, de la prévision de changement de la porte d'entrée.
- du bon déroulement des travaux de mise aux normes du local du plan d'eau sur la zone de loisirs.
- de l'investissement financier du fleurissement avec l'achat de bacs et pots de fleurs installés sur la commune.
- du nettoyage des marches et du perron de l'église par les employés communaux.
- de la réfection de divers chemins blancs.
- du marquage au sol des zones sans tabac.
- de l'avancement de la construction de la station d'épuration.
- d'une demande, à l'architecte, de modifications de l'aménagement du futur local atelier et d'une vérification supplémentaire d'étude de sol pour s'assurer de la solidité des existants.
- de l'avancement du marché de maîtrise d'œuvre de l'isolation de la mairie avec les études de fluide.
- de l'installation de la fibre sur la commune qui se déroule bien globalement.
- de l'entretien des avaloirs par Véolia qui va débuter début juillet.
- de sa réunion avec Véolia qui, à moyen terme, envisage de remplacer les compteurs actuels par des compteurs par télérelève.
- des incivilités relevées sur l'ensemble de la commune et propose de se réunir afin de trouver une solution et peut-être réfléchir sur la pose de caméras de surveillance.

Alain BŒUF 1^{er} adjoint, informe :

- du bon déroulement de la soirée barbecue avec un DJ qui a réuni une cinquantaine de jeune, de l'inauguration du city stade samedi 15 juin

- de l'organisation des festivités du samedi 13 juillet qui commenceront à 17 h par des jeux pour les enfants avec, notamment, une structure gonflable et différents jeux. L'apéritif est offert par la municipalité et deux camions food trucks seront présents pour assurer les repas et desserts. Le feu d'artifice et le bal se tiendront à partir de 22 h 30. La buvette sera tenue par l'amicale des pompiers.
- de la finalisation de l'organisation du concert de rock du samedi 28 août. La buvette sera tenue par l'association du BMX
- de la venue d'un groupe de musique devant la boulangerie le jeudi 20 juin dans le cadre de la fête de la musique de 19 h à 21 h.
- de la demande de réfection du terrain de foot par l'association FCSC pour un montant de 3 500 € TTC, dit que la commune participera pour moitié.

Nathalie PEDRON 2^{ème} adjointe, informe :

- De sa visite, samedi 8 juin à la porte ouverte de la micro-crèche des petits bouchons de Saulon à Chambole-Musigny et de la rencontre de l'équipe qui sera en poste sur la commune, soit 4 personnes, dont 1 éducatrice de jeunes enfants et 3 personnes diplômées du CAP Petite Enfance. L'ouverture sur Saulon est programmée au 1^{er} octobre.
- du bon avancement de la manifestation octobre rose.
- Suite au dernier conseil d'école, les effectifs en septembre 2024 sont de 50 élèves en maternelle et 110 élèves en élémentaire.
- de la remise de diplôme et d'une gourde offerte par les 2 communes à l'école de Barges, aux élèves de CM2 qui passent en 6^{ème}. Les enseignants remercient les communes pour les travaux effectués tout au long de l'année.

- Monsieur le maire, informe :

- du rendez-vous avec le Conseil Départemental lié aux travaux d'aménagement rue du moulin et du carrefour de Barges au niveau des établissements Bresson. Des propositions chiffrées par le Conseil Départemental parviendront en mairie courant septembre.
- du rendez-vous avec le SBV, la DDT et les services de l'Etat à l'ancien terrain de foot. Les différents partenaires sont très favorables au débusage du fossé. En revanche, il est préconisé que le fossé soit en pente douce au niveau du terrain de foot de façon à ce que le jour où il y a de l'eau, elle puisse gagner le terrain de foot. Le SBV aidera la commune pour monter un dossier de subventions, pour un commencement des travaux en 2025.
- de l'achat d'un nouveau jeu à l'école maternelle.
- du remboursement de Groupama correspondant à la réparation du portique de la zone de loisirs pour un montant de 11 000 €.
- de la projection du film « Le grand bain » en ciné plein air à la zone de loisirs le mardi 23 juillet au soir.

La séance est levée à 20 h 15

Le Secrétaire de séance,
Max De La Tour D'auvergne



Fait à SAULON LA CHAPELLE
Le Maire, **Pascal BORTOT**

